

LA CLE – contenu du dossier de demande d'aide

Dossier préliminaire rassemblé par la personne demanderesse avec l'aide de l'initiateur

1. Nom et adresse du locataire : de préférence des deux conjoints ou partenaires si couple + copie des cartes d'identité ou titres de séjour
2. N° de compte en banque du locataire (indispensable)
3. Composition de la famille à loger : nombre d'adultes (hommes, femmes), d'enfants (garçons, filles avec âge)
4. Propriétaire du logement : nom et adresse exacte, si possible copie de la CI (mais pas indispensable)
5. Coordonnées du logement (le plus précis possible)
6. Projet de bail
7. (Si possible N° de compte du propriétaire : ne sera nécessaire qu'au moment de la libération de la garantie en fin de bail)

Complément de dossier en vue de l'enquête sociale ; données à rassembler par la personne demanderesse en dialogue avec le SSP

8. Estimation des revenus, étayés d'éléments probants : feuilles de salaire, relevés de chômage, attestation CPAS
9. Estimation préliminaire des charges à assumer outre le loyer envisagé
10. Etat de l'endettement actuel (pour évaluer le risque)
11. Estimation de la capacité d'épargne (en vue de la reconstitution de la garantie)

N.B. : pour bénéficier de l'aide par le fonds d'aide au logement LA CLE, il est indispensable que le/la bénéficiaire soit titulaire d'un titre de séjour légal en Belgique et dispose d'un compte bancaire.